

## Compte rendu de la réunion en Conseil Municipal du 07/11/2018

Présents : Vincent CHANTREAU, Gisèle CHEVALLIER, Didier CHAPOULIE, Laurent MARTIN, Yves DELLAC, Ariane PEYRONIE, Jean-Charles MAZEYRAC, Marc MORAND, Jean-Claude FOURSAC, Jean-Louis CHAULIAGUET

Excusés : Jacques DEMEUZOY (pouvoir donné à Laurent MARTIN)

### Point 1 : Point sur les chantiers en cours :

A/ Les travaux de chauffage et d'électricité de l'église sont terminés.

B/ Le parking à côté de l'église :

Nous attendons que les tranchées relatives à l'enfouissement des réseaux soient réalisées pour récupérer le « tout venant » afin de l'utiliser comme revêtement pour le parking.

C/ Aménagement d'un logement dans l'ancienne cantine municipale :

Le Maire indique que cette opération est susceptible d'être financée au titre de la Dotation d'Équipement des territoires Ruraux à hauteur de 50 % du montant HT des travaux.

C'est la raison pour laquelle un dossier va être déposé sous peu au service de l'État.

Les plans et le devis de ce chantier sont arrêtés et les travaux devraient débiter au printemps prochain.

Le logement créé sera de type IV et répondra à toutes les normes environnementales.

D/ La toiture de l'ancienne mairie :

Ce chantier a débuté et ne pose pas de problèmes particuliers. Les financements ont été trouvés. La fin de ce chantier est prévue pour début Janvier.

E/ L'enfouissement des réseaux :

La Société en charge des travaux a pris du retard sur d'autres chantiers et elle ne pourra pas débiter cette opération à Fons avant le début voire la mi-décembre.

Avant Noël, les boîtiers en façade des maisons devraient être installés. Les tranchées ne débiteront qu'au début du mois de Janvier 2019.

Une réunion de chantier hebdomadaire sera organisée à la mairie. Toute personne ayant des remarques à faire peut s'adresser au secrétariat de la mairie qui transmettra les informations ainsi recensées lors de la réunion.

Le Conseil approuve l'ensemble des informations ci-dessus traduites.

Point 2 : Fixation du montant du loyer pour une location provisoire (entre Décembre et Mars) de l'ancienne cantine :

Vu la nécessité de proposer à une personne de se loger pour une durée maximale de 6 mois,

Vu la disponibilité des locaux de l'ancien presbytère en RDC,

Constatant que ces locaux permettent de proposer une chambre, un salon, un sanitaire et un lavabo sans cuisine, ni salle de bains,

Considérant qu'il s'agit d'un dépannage d'urgence n'ayant pas vocation à se pérenniser,  
Le Conseil décide d'autoriser le Maire à :

- Signer un contrat de six mois,
- Fixer à 150.00 € le loyer demandé pour cette occupation temporaire des lieux

Le Conseil approuve l'ensemble des informations ci-dessus traduites.

### **Point 3 : rétrocession de chemins communaux :**

Déclassement du chemin rural dit de « l'Estrade » et d'un espace de 5 m<sup>2</sup> devant la porte d'entrée des époux CHANTREAU au droit de leur propriété cadastrée section C N° 1086.

Vu, le Code de la voirie routière et notamment l'article L141-3 et suivants,

Vu, les articles L2241-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L2141 et suivants,

Considérant qu'il convient de déclasser une partie de la voirie en vue de la reclasser dans le domaine privé communal préalablement à une cession,

Vu, les plans présentés en séance,

Considérant la nécessité d'organiser une enquête publique,

Vu, l'obligation de nommer un commissaire enquêteur,

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'adopter le projet de déclassement du domaine communal
- D'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en place d'une procédure d'enquête publique afin de procéder au déclassement du domaine public et au classement dans le domaine privé de la commune, notamment l'établissement d'un plan précis par le géomètre
- De confier deux vacations au commissaire enquêteur
- De répercuter l'ensemble des frais relatifs à cette cession aux acquéreurs proratisés au M<sup>2</sup>.

### **Point 4 : Achat de parts sociales pour la vigne du Grand Figeac.**

Considérant que le Grand Figeac souhaite recréer un vignoble sur son territoire et que ce projet a l'ambition de soutenir l'activité agricole, de valoriser les paysages et diversifier l'économie tout en renforçant la notoriété du territoire,

Considérant que la commune de Fons adhère à ce projet qui renoue avec son histoire ancienne. En effet, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle plusieurs centaines d'hectares étaient présentes

sur la commune et c'est le phylloxera qui a eu raison de cette culture. Pour relancer cette activité, la création d'une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) regroupant des acteurs privés et publics du territoire a été créée,

Afin de soutenir et d'être partenaire de ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de participer au capital social de la SCIC,

Le Conseil a voté à l'unanimité cette proposition.

Entendu l'exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de souscrire 5 parts sociales de 20.00 € soit 100.00 € de capital de la SCIC.

Point 5 : Informations diverses :

- Le Maire propose que le personnel de la mairie puisse bénéficier d'un cadeau de fin d'année sous la forme d'un bon d'achat chez Leclerc.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

- Les sapins de Noël seront installés dans le village la première semaine de décembre.

- Des éclairages sous la forme de petites étoiles projetées sur les maisons vont être installés à titre d'expérimentation.

- Un bilan des actions réalisées depuis 2014 est en cours d'élaboration.

- Lors de la cérémonie du 11 novembre plusieurs enfants liront à nouveau des textes en relation avec les évènements.

- Nous venons de recevoir un courrier de l'État indiquant que nos dotations seraient reconduites sans diminution.

Approbation du Conseil,

Les Conseillers,



The image shows several handwritten signatures in blue ink. On the left, there are four signatures, with the first one being the most prominent. In the center, there are two more signatures. On the right, there is a signature that appears to be 'Dellac'. Below these signatures, there is a circular official stamp of the 'MAIRIE DE SENS' with the number '1074' around the perimeter. A signature is written across the stamp.

Le Maire